

Edition du "REVEIL DU NORD" 100 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 43, boulevard Haussmann (7^e)

Qualité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 9-52 45, rue de la Sève, 45 TOURCOING 9-25 15, rue Nationale, 15

Un Hommage du Nord à M. HOOVER

Président des Etats-Unis

Une manifestation du Comité Franco-Américain, au cours de laquelle a été signée une adresse de reconnaissance à M. Hoover, président des Etats-Unis pour les services rendus pendant la guerre.

L'âme de la Commission for Relief in Belgium, ce fut M. Hoover. Ce fut l'âme de ce qui est de ceux qu'on peut nommer en rapportant ses mots, des discours, mais en retraçant leurs actes. Nous l'avons connu à travers tout le bien qu'il nous a fait.



M. HOOVER

À travers la régularité des arrivages, à travers la sécurité de notre ravitaillement, à travers l'accroissement des rations de pain, à travers les distributions gratuites. Nous l'avons vu accomplir ce que nous appelons à l'aide, quand on dit que le fait n'était pas vaincu, quand on doutait de nos communications, et qu'on suscitait nos plaintes, quand on s'efforçait de nous convaincre d'erreur. Il ne parlait pas, il écoutait, tantôt, il courait aux magasins que l'ennemi disait ouverts et les trouvait vides, au marché dont il essayait de la preuve de fait irréfutable qui terminait tout et qui, sans un mot, nous donnait gain de cause.

Il regardait nos villes dévastées, nos enfants chétifs, nos misères et il arrivait que ce spectacle lui arrachât des larmes. Surtout il agissait de toutes ses forces, avec cette puissance et lumineuse volonté organisatrice dont nous pouvons nous rendre compte à l'aide de l'expérience, d'exécuter tant de tâches réputées impossibles, qui fut le nécessaire pour la tâche formidable par son étendue, par sa durée, par les dangers de son menaçante présence de l'ennemi, de notre ravitaillement.

Nous comprenons son silence mieux que beaucoup de paroles. Nous comprenons son sentiment plus que nous ne pouvons nous rendre compte de l'effet de sa main fraternelle. Nous savons, nous savons encore que les tristes images qu'il a contemplées, tant de ruines, tant de souffrances, mais aussi tant de héros, ont imprimé dans son cœur, dans son cœur, quand il nous serait la main, quand, au moment de son départ il s'efforçait de rassurer nos restes en terre libre, quand il nous a dit, nous l'avons dit, la grande plaine ravagée, aux champs bombardés, au ciel gris, aux pauvres maisons où se cachait la fièvre et le deuil et l'espoir invincible, nous sentions que l'homme qui nous parlait, nous parlait de lui-même, comme une part précieuse de son être, et nous sommes sûrs que l'image y est restée.

Il est devenu Président des Etats-Unis et il a le destin de son peuple à conduire. Pour nous, il est encore, il sera toujours le Président de la Commission for Relief in Belgium, le bienfaiteur, l'ami. Son vrai nom, pour nous, c'est Fraternité.

Il voudra rendre son peuple heureux, car il est réaliste. Comme il nous apportait du pain, il créera là-bas la puissance, la richesse, il développera les moyens de production, il assurera l'union et la prospérité. Ce que le travail est impossible, n'est-ce pas son devoir ? Il protégera la paix car, avec nous, il a vu la guerre, il en connaît l'horreur. Il voudra que les autres peuples aient part au bonheur, car il est humain et sait que l'humanité, même si elle le nie, a des destinées communes, des tâches réparties, mais solidaires. Il nous a dit, nous l'avons dit, qu'il n'ont pas oublié. Il nous en a donné des preuves. Il a toujours accueilli avec sympathie nos témoignages de reconnaissance. Des nous pouvons nous rendre compte de l'effet de son sourire cette grave figure dont le souvenir nous hante pendant que nous parlons. Ce sourire nous est le gage de la mémoire du cœur.

Où, les liens qui nous unissent sont trop forts pour qu'ils se brisent. C'est pourquoi de les avoir rappelés. Je n'en dirai pas plus. Je parle d'un homme qui craint, je le sais, l'exces dans les mots autant que dans les choses. Il lui suffirait que l'un d'entre nous se soit levé et lui ait dit : Merci. C'est ce merci que j'ai voulu dire et rien d'autre. J'y mets toute la gratitude, toute l'affection des populations envahies qui se réjouissent de retrouver dans le Président des Etats-Unis dont elles saluent l'avènement, ce pouvoir avec une amitié confiante, celui qui, aux heures tragiques, les a nourries, les a sauvés, a fait, en leur faveur, peser le destin.

E. LABBE, Secrétaire Général du Comité d'Alimentation du Nord de la France.

La Conférence des Experts

Une lettre de M. Poincaré à M. Paul Boncour

M. Poincaré vient d'adresser à M. Paul-Boncour, président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre, une lettre en réponse à la demande exprimée par celle dernière, d'entendre le gouvernement sur la double question de réparations et des dettes interalliées.

Dans cette lettre, le président du Conseil déclare qu'il est disposé à discuter et à négocier, mais qu'il est impossible, ainsi qu'il le déclare, de fournir devant la Commission des Explications nouvelles avant que le gouvernement ait été saisi du rapport des experts et ait pu en faire connaître les conclusions.

Les élections législatives en Belgique

Ce n'est pas avant 2 ou 3 jours qu'on aura des indications définitives, quant au scrutin.

Le grand nombre de listes et la tendance de plus en plus grande qu'ont les électeurs à émettre des votes de préférence font que les résultats sont longs à dépouiller en Belgique. Les résultats exacts ne seront connus que mercredi ou jeudi au plus tôt. Les bureaux de dépouillement ont, en effet, à tenir compte tout d'abord des votes de préférence accordés sur chaque liste à chaque candidat, votes particulièrement nombreux, paraît-il, cette année, à la suite de campagnes personnelles. Ils doivent ensuite se livrer à des calculs assez compliqués pour appliquer la représentation proportionnelle entre les différents partis, après avoir tenu compte de la récupération des voix à laquelle peut donner lieu, dans tel ou tel arrondissement d'une même province, l'appariement entre listes des mêmes partis.

L'appariement permet à un candidat échouant à quelques milliers ou centaines de voix près, d'emprunter à un candidat moins bien placé dans la même province, le nombre de voix qu'il faut pour arriver au quorum et être élu. Les calculs sont donc extrêmement compliqués et ce n'est pas avant deux ou trois jours qu'on aura des indications définitives, quant au scrutin.

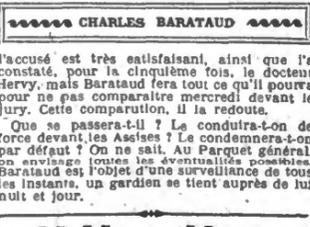
Suivant les journaux, la situation peut être résumée provisoirement ainsi : Libéraux : Gaîna, 8 sièges ; parties. Les 8 sièges seraient gagnés à Verviers, Thulin, Nivelles, Bruxelles, Ostende, Charleroi, Namur. Les 2 perdus le seraient à Dinan, Philippeville et à Bruges.

Catholiques : Gain, 1 siège ; parties. Le siège est gagné à Charleroi. Sièges perdus : 2 à Tongres et 1 à Audenaerde. Socialistes : Parties, 5 sièges ; à Verviers, Charleroi, Thulin, Nivelles, Arlon. Le candidat isolé Pellissier, à Bruges et le candidat autonomiste d'Eupen Malmédy, à Verviers, seraient élus.

D'autre part, les frontistes gagneraient trois sièges : 1 dans le Limbourg, 1 dans les Flandres Occidentales et 1 à Audenaerde. On dit qu'à la suite de leur division en trotskystes et staliniens, les communistes, tout en maintenant leurs positions dans l'ensemble et même avec une légère augmentation, gardent simplement deux sièges à Bruxelles et à Liège.

Devra-t-on conduire de force Barataud devant les juges ?

Hier matin, Barataud a refusé, pour la seconde fois, de descendre au parloir de la prison de Limoges. Pour rétablir la légalité de la liste des témoins de l'accusation. Après examen juridique du cas, cette formalité a été accomplie dans la cellule, l'état de



CHARLES BARATAUD

l'accusé est très satisfaisant, ainsi que l'a constaté, pour la cinquième fois, le docteur Hervy, mais Barataud fera tout ce qu'il pourra pour ne pas comparaitre mercredi devant le jury. Cette comparution, il la redoute.

Que se passera-t-il ? Le conduira-t-on de force devant les Assises ? Le condamnera-t-on par défaut ? On ne sait. Au Parquet général, on envisage toutes les éventualités possibles. Barataud est l'objet d'une surveillance de tous les instants, un gardien se tient auprès de lui nuit et jour.

M. Moury-Muzet Sous-Préfet de Cambrai va être nommé Préfet des Hautes-Alpes

Il serait remplacé par M. Verlonne qui est originaire de Dunkerque

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE) M. André Tardieu, ministre de l'Intérieur, soumettra à l'approbation du Conseil des ministres, un mouvement préfectoral portant sur huit préfetures. Aux termes de ce mouvement, M. Moury-Muzet, sous-préfet de Cambrai, est nommé préfet des Hautes-Alpes. Nous croyons savoir qu'il sera remplacé dans son poste par M. Verlonne, sous-préfet de Dunkerque. Le choix du ministre de l'Intérieur sera unanimement approuvé, car M. Verlonne, originaire de Dunkerque, a été pendant plusieurs années collaborateur de M. Herlin à la Préfecture du Nord et à la Préfecture de police.

Des égoutiers qui volaient du plomb et du cuivre ont été arrêtés

Des inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté cinq égoutiers qui, au cours de leurs travaux dans les égouts de Paris, dérobaient le plomb et le cuivre de fils téléphoniques. Ce sont Georges Azler, âgé de 31 ans ; Alexandre Lefebvre, 27 ans ; Georges Quiport, 29 ans ; René Gaudon, 31 ans ; Gustave Legrasse, 45 ans. Ils avaient dérobé pour environ 35.000 francs de fils qui ont été aussitôt rendus à des récolteurs, qui ont été aussi arrêtés. Ce sont Alexandre Saint-Fleurant, âgé de 40 ans ; Jean Vidal, 25 ans ; Abraham Labé, 42 ans. Tous ont été arrêtés au dépôt.

La Fête du "Car d'Or" et du "Lumeçon" a été célébrée joyeusement à Mons

Cette journée de liesse fut l'occasion d'une belle démonstration d'amitié franco-belge

Si le tracé de la ligne frontalière a administrativement tronçonné la belle et riche région du Hainaut pour en faire, d'un côté ce qui s'appelle encore le Hainaut belge, de l'autre le pays d'Avesnes, il est une chose que les plus savants traités et les plus adroites conventions internationales ne pourront changer : c'est l'affinité entre les deux populations de ces coins de terre, affinité née d'une unité territoriale indiscutable, née aussi du fait d'avoir, durant des siècles, suivi la même règle de vie, porté les mêmes espoirs, subi les mêmes peines.

Pour citer des exemples plus concrets, M. de Mons, villes principales de ces régions, et en constituant, pour ainsi dire, les capitales respectives, sont liées par une amitié des plus solides qui ne perd pas une occasion de se manifester avec enthousiasme. Cette amitié s'est manifestée, une fois encore, l'occasion de la Fête du Car d'Or, qui comprend, en plus de diverses réjouissances, les deux grandes curiosités locales : la Procession du Car d'Or et le Combat du Lumeçon.



LE CAR D'OR DE MONS

Le Car d'Or est une fête qui se déroule le dimanche de la Trinité et depuis des temps immémoriaux se déroule la fameuse Procession du Car d'Or. Ce dimanche étant celui de la duchesse de Mons, petit à petit les réjouissances populaires et la fête religieuse se sont si intimement mêlées qu'il est difficile, maintenant, de séparer le caractère religieux de la fête, dont il semble faire partie et constituer un indissoluble numéro.

Cette sorte de confusion n'a ni le caractère d'un mélange, ni celui d'un caractère. Elle a simplement contribué à lui donner plus d'éclat. Dix heures du matin : Autour de la magnifique église de Sainte-Waudru, patronne de Mons, s'élevait comme l'un des plus beaux monuments de Belgique et qui, est, effectivement, une merveille architecturale, une extraordinaire agitation règne.

La foule se presse peu à peu près de l'entrée principale et aux abords de la nef pour assister aux préparatifs de la procession. De superbes cavaliers, en veste de velours bleu galonné d'argent, culotte blanche, tiennent à la bride de solides coursiers, tout de blancs brisés et d'ombrières. Et puis, des diverses rues adjacentes, surgissent des groupes de jeunes filles, jeunes gens, enfants, femmes, diversement vêtus de costumes folkloriques, porteurs de reliques, de bannières et d'ombrières.

Dix heures et demie : Tout est prêt, un tintement grêle de sonnette donne le signal du départ. Du haut de l'imposant beffroi, tout proche, le carillon égrené l'air câlin de "Doudou", le véritable chant montois : "C'est le Doudou, c'est le Doudou, c'est le Doudou, c'est le Doudou".

Même défilé de toute préoccupation religieuse, on ne peut pas ne pas admirer l'ordonnance et la richesse du cortège, où les quatre paroisses de Mons sont représentées. Voici le bateau d'argent de Saint Julien, porté par des adolescents costumés en marins ; le bûche d'or de Saint Donat, coiffé d'un casque romain ; des Vierges, vêtues de somptueux manteaux d'apparat et portées sur les épaules de jeunes filles vêtues de blanc ; des

carrosses délicatement ornés, où des anges entourent la chasse de Sainte Waudru, inestimable pièce d'or massif. Sur le char, un prêtre, accompagné d'enfants de chœur, dit des litanies et chante les louanges de la Sainte du jour.

À travers les principales rues de la ville et au milieu d'une affluence formidable, la procession, défilant par les rues. Et lorsque le char, le cortège terminé, va rentrer à son port d'attache, les visiteurs se portant en masse aux abords de la rampe Sainte-Waudru pour assister au coup de cœlla. Le long du terrible raidillon qui mène à l'église, les positions lancent leurs coups d'un sort d'effrayant dragon, horrible serpent qui réussit à occire.

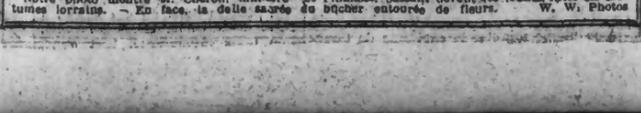
Cette légende fut transmise, s'emballant, de génération en génération, et un beau jour l'imaginaire populaire s'en empara et fut tout fait de transporter la scène de Terre Sainte en pays du Hainaut et d'attribuer à Gilles de Chin l'honneur d'avoir tué, à Wasmes, un effroyable dragon qui ravageait la contrée.

Il vous faut une preuve tangible de cette promesse ? Le Musée de Mons vous montrera son plus grand trésor : les ornements de la tête du dragon.

Au XIV^e siècle fut instituée à Mons une confrérie sous le régime de Saint-Georges, patron de la chevalerie. Les chevaliers figuraient dans le cortège du Car d'Or, et leur patron, Saint Georges, livrait à un dragon, représentant l'esprit du mal, un combat où il sortait naturellement victorieux.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LES FÊTES TRADITIONNELLES DE JEANNE D'ARC A ROUEN



Notre photo montre M. Chéron, ministre des Finances, passant devant les jeunes filles en costumes locaux. En face, la salle servie de bûcher entourée de fleurs. W. W. Photos

Le Texte Officiel du Projet de Degrèvement des Impôts

On lira ci-dessous la suite du texte officiel de l'exposé des motifs du projet de loi du gouvernement concernant les dégrèvements d'impôts :

Droits de mutation

Mutation à titre onéreux d'immeubles et de fonds de commerce. Taxe sur la première mutation. Réduction des tarifs

Dans l'économie de la réforme proposée, le taux du droit applicable aux mutations de biens immobiliers serait ramené de 15 à 13 p. 100, sans décimes. Par voie de conséquence, le droit exigible sur les achats d'immeubles effectués en vue de la revente serait fixé à 15 p. 100 sans décimes au lieu de 18 p. 100.

En matière de cessions de fonds de commerce, le taux du droit serait réduit de 9 à 8 p. 100 sans décimes. Enfin, la taxe sur la première mutation des immeubles et des fonds de commerce serait ramenée de 7 p. 100 à 6 p. 100.

Ces réductions de tarifs auront pour effet d'entraîner une perte de recettes qui peut être évaluée à 181 millions pour les ventes d'immeubles, à 32 millions pour les cessions de fonds de commerce et à 95 millions pour la taxe sur la première mutation.

Droits de mutation par décès et taxe successorale. Suppression du double décime

Les biens transmis par décès sont, en l'état actuel de la législation, assujettis à deux taxes distinctes : La taxe successorale perçue sur l'actif net global de toute succession ou le défunt ne laisse pas au moins quatre enfants vivants ou représentés. Cette taxe, dont les tarifs sont actuellement fixés par l'article 29 de la loi du 25 juin 1920, est progressive en raison inverse du nombre des enfants laissés par le défunt et en raison directe de l'importance de l'actif ;

Les droits de mutation par décès proprement dits sont perçus en toute hypothèse, sur la part nette recueillie par chaque ayant droit. Le tarif de ces droits, actuellement fixé par l'article 19 de la loi du 3 août 1926, est progressif, par tranches, et la progression croît en raison directe des sommes soumises à l'impôt et du degré de parenté qui pèse sur le défunt au ayant droit à la succession.

Les parts nettes ne dépassant pas 10.000 fr. recueillies dans les successions dont le total n'excède pas 25.000 fr., restent soumises aux tarifs plus réduits prévus par l'article 10 de la loi du 8 avril 1910.

Les deux taxes sont majorées du double décime et de la taxe par l'article 3 de la loi du 22 mars 1924. L'article 15 tend à supprimer le double décime. Les droits perçus sur les biens transmis par décès seront ainsi réduits d'un sixième.

Il y a lieu de bien préciser que, en fait, la réduction du double décime profitera surtout aux petites successions et aux successions moyennes. En effet, pour les successions importantes, l'article 19 de la loi du 3 août 1926 a fixé des maxima de 25, 35 et 40 p. 100 au delà desquels le prélèvement fiscal (taxe successorale et droits de succession) ne peut pas s'élever au-dessus de ces sommes, l'impôt, de progressif, devient proportionnel.

C'est ainsi que, sous le régime actuel, ces maxima s'appliquent, dans une succession de 100 millions, à partir des sommes suivantes : Pour un enfant..... 7.600.000 fr. Pour un frère..... 389.800 fr. Pour un neveu..... 143.150 fr. Pour un cousin germain..... 28.450 fr. Pour un étranger..... 28.450 fr.

Sans doute, du fait de la disparition du double décime, ces sommes s'établiraient à un chiffre un peu plus élevé. Mais, comme nous ne faisons subir aucune réduction à ces maxima, toutes les successions qui dépassent le chiffre à partir duquel l'impôt cesse d'être progressif pour devenir proportionnel continueront de supporter le prélèvement actuel.

Les sommes que nous soumettons entraînent une perte de recettes de 386 millions, conciliable en faveur des successions petites et moyennes, principalement des successions en ligne directe et entre époux.

Maintien des tarifs de 1910 en faveur de certaines successions

Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, les parts nettes ne dépassant pas 10.000 fr. resteront soumises actuellement aux tarifs réduits de la loi du 8 avril 1910, lorsque toutefois le total de la succession n'excède pas 25.000 francs. Ces tarifs sont en outre augmentés du double décime et, afin de tenir compte de l'amélioration de traitement accordée depuis lors aux survivants, le tarif entre époux a été assimilé à celui en ligne directe au second degré.

Les maxima ci-dessus visés ont paru pouvoir être portés à 15.000 fr. et à 30.000 fr. Naturellement, ces tarifs seraient désormais diminués du double décime.

Réduction d'impôt en faveur des héritiers pères de famille

L'article 31 de la loi du 25 juin 1920 dispose que, lorsqu'un héritier, donataire ou légataire aura quatre enfants ou plus vivants au moment de l'ouverture de ses droits à la succession, les droits à percevoir seront diminués de 10 p. 100 pour chaque enfant en sus du troisième enfant et de 20 p. 100 pour le quatrième enfant et plus du quatrième.

La mesure proposée entraînera une perte de recettes de 5 millions de francs environ.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

NOS "AS" VAINQUEURS



Les commandants Weja (à gauche) et Girier (à droite) qui ont battu le record de "monde" de vitesse des 3.000 kilomètres.

Un assassin a été condamné à mort hier

Il s'agit d'un tourneur algérien qui tua sa jeune femme à coups de revolver

Hier après-midi, devant les Assises de la Seine a comparu un tourneur Algérien Souahbi-Bouabid Ben-Ahmed, 27 ans, accusé d'assassinat sur sa femme. Le 9 octobre 1928, Souahbi-Bachir épousait à Paris une jeune fille de 17 ans, Paule Danter. Cinq semaines après le mariage, la jeune femme avait mis au monde un enfant. Souahbi ne nie jamais être le père ; mais comme il était tuberculeux et qu'on l'avait évadé dans les sanatoria, notamment à Boulogne, les deux époux se trouvant longtemps séparés. C'est pendant cette absence que Mme Souahbi demanda le divorce, l'assise d'être sans nouvelles de son mari que l'époux renvoya jalous et qui lui renvoyait toutes ses lettres sans les déchiffrer.

Le 21 mai 1928 Souahbi revint à Paris, il appela dans ses bagages un revolver et des débris de vengeance. Les époux Souahbi louèrent une chambre dans un hôtel, rue Fontaine. Le drame, ne devait pas tarder à se produire. Il eut lieu sans témoins le 23 mai. Souahbi tira deux balles de revolver sur sa femme qui, mortellement blessée, expira peu après. Souahbi déclara qu'il avait tué sa femme, d'accord avec elle parce qu'elle ne voulait pas aller vivre avec lui et se faire déshonorer.

L'avocat général, Releau a fait allusion à la faiblesse des jurés pour certains crimes qu'on lui présente comme passionnels. Puis M. Raymond Hubert, a présenté la défense de l'accusé.

Le jury est revenu avec un verdict affirmatif sur toutes les questions. En conséquence, la Cour d'Assises a prononcé la condamnation à mort de l'accusé.

La partie civile la famille de la victime obtient le franc de dommages-intérêts.



Vous saurez bientôt ce que peuvent souffrir deux cours qui s'aiment.

Une grande manifestation commerciale aura lieu à Lille le 30 juin

Le Conseil d'Administration de la Fédération des Groupements Commerciaux de la Région du Nord s'est réuni au Palais de la Bourse, à Lille, sous la présidence de M. Georges Wiart.

Au cours de cette réunion, à laquelle assistaient tous les représentants qualifiés du commerce départemental, il a été décidé, à l'unanimité, d'organiser un grand meeting qui aurait lieu à Lille, le dimanche 30 juin, à 14 heures 30.

Les principales questions qui intéressent actuellement le monde commercial seront exposées et défendues par les représentants qualifiés du commerce régional.

Une partie artistique agrémera cette belle réunion sur laquelle nous aurons, sous peu, l'occasion de revenir.

Arrachart et Rignot volent vers Alep

On mande de Constantinople que les aviateurs Arrachart et Rignot sont partis à 9 h. pour Alep.

La découverte des aviateurs australiens Moir et Owen

C'est, on le sait, M. Brain, le pilote australien, qui avait déjà retrouvé l'avion "La Croix-du-Sud" dans les montagnes du désert de l'Arabie. Il a découvert, au cap Bon, les aviateurs manquants et leur avion. Celui-ci, paraît-il, n'est que légèrement endommagé. Les aviateurs Moir et Owen sont au phare, où ils se manquent de rien.

Le Drame de Roubaix

Le nommé Théophile-Jean Soudet, 33 ans, magon, rue Beaurivier, à Roubaix, qui fut arrêté comme étant l'individu qui porta des coups de couteau à M. Dupuis Willoquet, demeurant à Ham, a été transféré hier au Parcquet de Lille. Après avoir reconnu ses deux dévants, M. Girard, juge d'instruction, il a été écroué à la maison d'arrêt.

M. le docteur Delhomme, 44 ans, ancien examinateur Sédiciol, dont l'état de santé est